

TOP DRIVE AUTO/ MOTO ECOLE

Procédé d'évaluation de départ

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 60 minutes, va être réalisée. Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans notre auto-école, qu'elle soit en ligne ou non, une évaluation de départ d'une heure est systématiquement planifiée après en avoir informé le candidat.

Cette heure d'évaluation permettra de définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire.

1- Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagnée d'une proposition chiffrée.

2- Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- Vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule
- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route
- Vos compétences psychomotrices
- Vos motivations

3- Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée sous la forme suivante :

Simulateur de conduite auto

4- Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage sur le site interne.

L'évaluation est alors réalisée par le simulateur de conduite auto